



BÉNÉFICIER DE L'AIDE À LA DIGITALISATION EN PACA

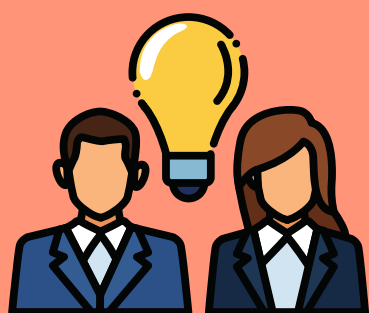
Commerçants et artisans, profitez du **chèque numérique** :

80% du montant des prestations remboursés par la région !



1. À QUOI ÇA SERT ?

Les utilisations de l'aide sont multiples :
Conception ou refonte de site web, référencement Google, gestion des réseaux sociaux, création ou modification du logo, acquisition ou développement d'outils numériques (équipements, logiciels...), paiement en ligne, Click & Collect et bien d'autres.



2. OBTENIR UN DEVIS

Une fois vos besoins établis, il suffit de faire une demande de devis à un professionnel.



3. REMPLIR ET ENVOYER LE DOSSIER D'AIDE

Téléchargez le dossier à remplir sur le site de votre région ou de votre CCI, complétez-le et envoyez-le.



4. BÉNÉFICIER DE L'AIDE

Une fois votre dossier accepté par la région, le travail peut commencer : la digitalisation de votre entreprise se met en place !



5. LE TRAVAIL COMMENCE !

Suivez l'avancement du travail avec votre prestataire : Boutique en ligne, Click & Collect, devis en ligne, référencement Google...

Cette aide va apporter énormément de bien aux entreprises fragilisées par le COVID-19. Profitez-en pour (re)lancer votre entreprise sur le web !

